

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Jurançon**

### **Introduction**

Le prochain mandat municipal, c'est l'occasion de relever le défi : des aménagements dédiés, un réseau continu, des trottoirs larges, des voies apaisées où il est facile de traverser, et où le comportement des automobilistes n'est plus ressenti comme un danger. Un sentiment de sécurité retrouvé. Avec comme corollaire la reconquête de l'espace public et de la convivialité.

Retrouvez l'ensemble des revendications et propositions de Pau à vélo pour la ville de Jurançon dans le manifeste associé.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 120000 euros

#### **Action n°2 :**

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

*Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 10 % des déplacements en 2024 et 15 % en fin de mandat.*

#### **Action n°3 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

#### **Action n°4 :**

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°5 :**

Créer un réseau express vélo. Contribuer au sein de l'agglomération de Pau à l'implémentation de ce réseau sur Billère : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)...

#### **Action n°6 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Avenue du Corps Franc Pommies
- Avenue Gaston Cambot
- Rue Ollé Laprun
- Avenue de Gelos
- Rue Henry IV, N134

*A l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des voies identifiées comme axe de transit automobile sur notre plan de hiérarchisation de la voirie devront être équipées de ce type de voies cyclables. De façon générale, les axes cyclables de ces voies ne doivent pas être des couloirs de bus partagés, ni des voies*

*vertes ou de simples marquages au sol, mais bien des pistes cyclables en site propre.*

**Action n°7 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

- Gare
- Hotel de Ville
- Atelier du Neez
- Parc des rives du Gave
- Véloroutes,
- Collège et écoles

**Action n°8 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Pau
- Billère
- Gelos
- Gan
- Laroin.

*Une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest), et la véloroute de la vallée d'Ossau (sud) est un élément important pour permettre au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.*

**Action n°9 :**

Mettre le vélo au cœur du réaménagement de la place du Junqué

- *En supprimant les transits automobile sur la place*
- *En réservant l'Avenue Charles de Gaulle aux mobilités actives (piétons-vélos) et aux transports en commun,*
- *En transformant la place du Junqué en zone apaisée pour redynamiser le commerce et la vie de quartier,*
- *En facilitant son accès depuis Pau, Gelos, Gan et les rives du gave.*

**Action n°10 :**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

**Action n°11 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Implanter des impasses débouchantes piéton vélo, ou des sens uniques dans les quartiers résidentiels pour y supprimer le trafic de traversée :

- ~~R~~ue Amédée Rousille : impasse au croisement Av Gal Dauture
- ~~R~~ue du colonel Gloxin : impasse au croisement Rue Jacques Terrier
- ~~R~~ue de la croix du prince : impasse au croisement rue marcel Cerdan
- ~~R~~ue Frantz Toussaint : impasse au croisement rue Alfred de Vigny
- ~~R~~ue de la place du Junqué : suppression, et liaison du jardin d'enfant au reste de la place
- ~~R~~ue Massenet : sens unique vers la place du Junqué
- ~~A~~venue Charles de Gaulle réservée aux mobilités actives et aux transports en commun

*Dans les quartiers de la commune non cités ci-dessus, il faut construire avec les habitants des plans de circulation visant à y supprimer le trafic de traversée.*

**Action n°12 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes

et piétons.

**Action n°13 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Tous les quartiers entre les grands axes de transit sont aménagés en Zone 30 ou Zone de Rencontre

**Action n°14 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

**Action n°15 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°16 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

**Action n°17 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°18 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°19 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

*Si encore intégrable dans le PLUI 2019 (comme Pau a Vélo l'a déjà suggéré pendant l'enquête publique)*

**Action n°20 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°21 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°22 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°23 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°24 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°25 :**

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

**Action n°26 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°27 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°28 :**

Créer une "journée sans voiture". Tous les ans le 22 septembre, une journée où le trafic motorisé est très restreint ou interdit sur la commune

**Action n°29 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°30 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.